

Grève du Samedi ...



La Poste contre attaque

Pendant des années, La Poste a redoublé d'ingéniosité pour faire hésiter voir effrayer les grévistes. Tantôt en stigmatisant lesdits grévistes, tantôt en prélevant tous les jours accumulés sur plusieurs mois en une seule fois, tantôt en imposant des règles illégales telles que « vous devez nous prévenir avant de faire grève »... Mais les facteurs et factrices continuent de se saisir régulièrement du préavis!

Aujourd'hui, La Poste teste une nouvelle méthode en annonçant « prélever le jour de grève ET tous les jours jusqu'à la reprise du travail »... donc y compris le dimanche pour un agent qui reprendrait le lundi !

Cette mesure est en fait l'application d'un arrêt datant de... 1978 ! La Poste veut l'appliquer d'une manière totalement ABUSIVE en prétextant que lorsque l'agent reprend le travail le lundi... il serait en réalité encore en grève le dimanche ! Une absurdité sans nom, d'autant que des préavis de 24 h TOUS les samedis sont déposés et que c'est bien sur CE préavis que les agents font grève le samedi !

Si La Poste a mis plus de 40 ans à l'appliquer à la distribution du courrier, c'est qu'elle connaît les limites de son interprétation. **Nous savons très bien que nos préavis emmerdent la distri du samedi (jour stratégique à effectif réduit).** TOUS les moyens sont bons pour essayer d'intimider les agents !

Clarifions la situation pour mieux contrer « le côté obscur ».

Pour se protéger des manigances de la direction, nous invitons tous les agents qui se saisissent du préavis du samedi à :

- ♦ ne pas prévenir qu'ils vont faire grève (c'est une mauvaise habitude et un cadeau pour La Poste)
- ♦ informer sa hiérarchie (chef d'équipe, directeur...) par tout moyen ÉCRIT (mail, SMS...) que l'on met un terme à sa grève à la fin de la vacation du samedi de grève. Donc, envoyer un mail ou un SMS le samedi :

« Mme/M. -----, Je mets fin à ma grève à la fin de ma vacation ce jour (JJ/MM/AA).
Veuillez agréer, Mme/M., mes plus sincères salutations »

- ♦ garder cette trace écrite dans un coin (La Poste aime chercher des noises des mois après les faits)
- ♦ informer les autres collègues qui ne seraient pas au courant
- ♦ nous informer de toute annonce de la direction qui corroborerait ce changement de stratégie et de toute situation qui en découlerait.

**Continuons nos grèves,
nos mobilisations**



Au verso un modèle de requête en cas de prélèvement abusif



3 rue Fédérico Garcia Lorca 38100 Grenoble / Mail : sud.poste.alpes@wanadoo.fr / Tel : 04 76 22 00 15

Monsieur / Madame :

Identifiant :

Adresse :

Affectation :

À, _____

Le : _____

À l'attention de La/le DE

Objet : retenues pour faits de grève

Suite à plusieurs préavis de 24 heures auxquels j'ai participé, j'ai pu constater sur mes dernières feuilles de paie qu'il avait été décompté des journées supplémentaires, soit les jours suivant le préavis de 24 heures. Alors que d'autres absences consécutives n'ont pu être constatées, puisque je n'avais aucune vacation à honorer avant ma reprise contractuelle d'activité.

Je suis très étonné de cette pratique puisque les grèves auxquelles j'ai participé n'ont pas à ma connaissance été reconduites. De plus ces grèves ayant été portées à votre connaissance à l'aide d'un préavis mentionnant l'objet et la durée, il me semble que le strict respect de son énoncé ne suppose aucune ambiguïté.

Dans ces conditions merci de me créditer ces journées ne faisant pas partie des jours de grève.

Si toutefois vous disposez d'informations concernant ces retenues merci de m'en fournir les détails.

Cordialement

M./Mme : _____

Copie au syndicat SUD PTT